

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE
CANTON DE FOURMIES

COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	9	9
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 2 septembre 2022		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 2 septembre 2022		
<u>Objet de la Délibération :</u> 2022-09-01 Demande de subvention au titre de Fonds de Concours du SEAA		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L’an deux mil vingt et un*, le jeudi 8 septembre 2022, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi.

Etaient présents : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane - VISEE Gérard –FOUQUART Gérard-LINGUET Justine – FOLB Céline – MAES Xavier-GAILLIEZ Noémie - CAUDRELIER Jean-Luc

Étaient absentes excusées : BLANC Véronique - LEULLIETTE Bérange –

Secrétaire de séance : LINGUET Justine

Monsieur Le Maire rappelle à l’assemblée délibérante que dans le cadre de la rénovation de la mairie, la commune a fait appel à la société ETBE ingénierie.

Le projet a consisté à réaliser une étude thermique des travaux de la mairie pour vérifier et attester de la performance thermique atteinte et des économies d’énergie engendré par le projet.

Accompagnée par le Parc naturel régional de l’Avesnois, Monsieur Le Maire précise que ce projet, réalisé après le 1^{er} janvier 2021, est susceptible de bénéficier d’une aide financière du Syndicat d’Électricité de l’Arrondissement d’Avesnes (plafonné à 25% du produit de la TCCFE 2018) au titre de son Fonds de Concours dont le règlement est rappelé en annexe.

La commune a réalisé le projet pour un montant de 5 450€ HT, soit 6 540€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Où l’exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré

- **Approuve** le projet,
- **Valide** le plan de financement proposé,
- **Sollicite** une subvention *au taux de 31% du montant HT*, au titre de Fonds de Concours du SEAA, soit une subvention *de 1 679,57€*.

Jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
B. NAVARRE.

*Suite à une erreur matérielle, la date la séance est modifiée à l’an deux mil vingt-deux

Certifié exécutoire par le Maire
A WALLERS-EN-FAGNE, 08/09/2022

Publié sur le site internet le : 25/09/2023
Envoyé et reçu en préfecture le : 22/09/2022

*Suite à une erreur matérielle, la date la séance est modifiée à l'an deux mil vingt-deux